

Commune d'Incourt



Incourt, le 14 juillet 2023

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **Nouvelle Salle du Conseil communal sise Place François Kest 1 à 1315 Incourt le 26 juillet 2023 à 19h00.**

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Marché public de fournitures - Achat de mobilier pour le Centre du Patrimoine et de la Ruralité - Approbation des conditions et du mode de passation.
2. Finances - Service travaux - Augmentation de la caisse pour les dépenses de contrôles techniques - Décision.
3. Finances - Transfert du fonds de caisse "menues dépenses" en cartes prépayées "menues dépenses" et "achat par carte" - Décision.
4. Finances - Annulation fonds de caisse service population - Décision.
5. Finances - Contrôle encaisse Receveur régional - Procès-verbal de vérification du 1er trimestre 2023 - Prise de connaissance.
6. Finances - Fabrique d'église Saint-Joseph de Glimes - Budget 2024 - Approbation.
7. Finances - ENODIA - Convention de marché conjoint avec Enodia et la désignation du représentant de la commune d'Incourt au sein du comité de gestion pour l'attribution et l'exécution de ce marché - Approbation
8. Personnel communal - Recrutement d'un directeur général - Fixation de la rémunération à allouer aux membres de la commission de sélection.
9. Enseignement et ATL - Encadrement des temps de midi et accueil extrascolaire - Convention de collaboration 2023-2024 entre la commune d'Incourt et l'ASBL L'Hirondelle - Renouvellement - Pour accord.

10. ATL et SJI - Appel à projet de la Province - Opération "Place aux jeunes" 2023 - Ratification.
11. Manifestation - Maison du tourisme du Brabant wallon - Convention chasse aux trésors TOTEMUS - Ratification.
12. Manifestation - W-E gallo-romain au Tumulus de Glimes les 3 et 4 juin 2023 - Contrat de partenariat pour les animations gallo-romaines - Ratification
13. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023.
14. CATU - Planologie - Schéma du Développement du Territoire - Avis du Conseil communal

HUIS-CLOS

15. Finances - Sanctions administratives communales - Désignation de fonctionnaires sanctionnateurs - Décision.
16. Enseignement communal - Personnel - Nomination d'une institutrice maternelle à titre définitif dans un emploi vacant.
17. Enseignement communal - Personnel - Demande d'interruption de carrière dans le cadre du congé parental.
18. Enseignement communal - Personnel - Demande de congé pour une autre mission

Par ordonnance,

Le Directeur général, f.f.


Q. ZEERARDS



Le Bourgmestre,


L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.